Image not found or type unknown

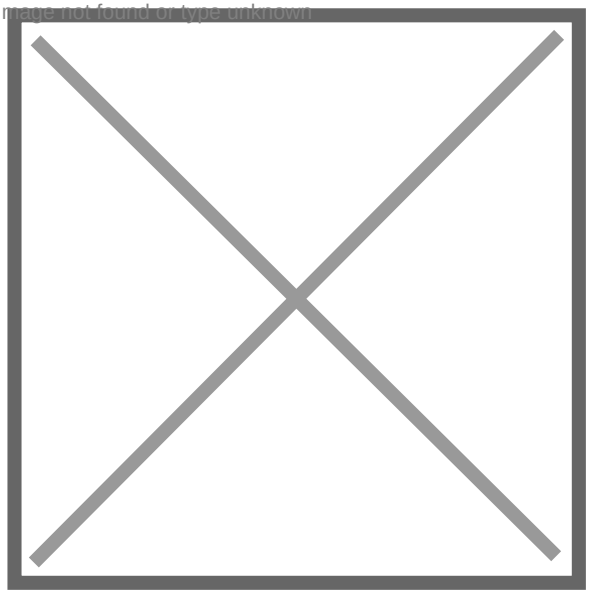

# Limite de propriete pour cloture

Par **lili**, le **26/06/2009** à **19:55**

Bonjour,

je viens de faire ma cloture autour de ma maison, je l'ai mis au moins à 10 cm des bornes pour qu'elle soit chez moi.
on m'a dit qu'il fallait laisser 50 cm est ce vrai ?
et est ce que la cloture appartient aussi a mon voisin malgré qu'elle est sur mon terrain ?
d'un coté c'est des terrains privés et de l'autre des terrains communales et je suis dans un bourg
merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés